

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

À une séance ordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le 2 mars 2015 à 19:30 heures à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| 1- M. Frédérick Bédard | 4- M. Nicolas Mercier |
| 2- M. François Parent | 5- M. Yvan Tanguay |
| 3- | 6- M. Paul Lambert |

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Berthiaume.

La directrice générale / secrétaire trésorière, Mme Sonia Tardif assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 H 30.

1-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 2- Intersion des points à l'ordre du jour ;
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015
- 4- Approbation de la liste des dépenses payées au cours du mois de février 2015 ;
- 5- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de février 2015 ;
- 6- Courrier ;
- 7- Rapport de déneigement
- 8- Période de questions ;
- 9- Vente pour taxes 2015
- 10- Balayage des coins des rangs et rues du village
- 11- Demande des prix pour gravier et équipement saison 2015;
- 12- Maire suppléant pour avril, mai et juin 2015
- 13- Demande de parrainage financier du Comité 12-18
- 14- Demande du Festival du bœuf Inc pour le cahier de visibilité 2015
- 15- Demande de soumission pour la tonte de gazon au bureau municipal, parc, terrain de balle.....;
- 16- Surface multifonctionnelle
 - A) Directives de modification
 - B) Offre de services pour une étude hydrogéologique pour l'implantation d'un puits d'eau potable
 - C) Ouverture des soumissions pour l'implantation d'un puit d'eau potable
 - D) Achat de plaques d'identification sur les portes d'accès
- 17- Système de Thermopompe pour l'édifice municipal
- 18- Dossier 527 Chemin Gosford Nord
- 19- Projet d'aménagement d'une toilette publique pour l'édifice municipal
- 20- Demande d'approbation d'un projet de construction d'une toilette publique au 1799, rue Dublin
- 21- Demande concernant le 115 Chemin de la Seigneurie
- 22- Demande concernant une modification du règlement de zonage dans le secteur du Chemin Gosford Nord
- 23- Désaffectation à la réserve financière
- 24- Demande financière de Domrémy de Plessisville
- 25- Demande d'installation d'un panneau sur le chemin Mckillop sud
- 26- Varia
 - A) Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska
 - B) La petite séduction
 - C) Offre de service pour un filet de pare-oiseaux à la surface multifonctionnelle
 - D) Demande de rencontre de la député Sylvie Roy

- E) Musée du bronze
- F) Projet positionnement dans les municipalités (bannière)
- G) Travaux d'épandage de sable sur les chemins municipaux
- H) Problème avec les filets de protection pour les rondelles à la patinoire

27- Période de questions
28- Levée de la séance

R-45-03-2015 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

2-INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

R-46-03-2015 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que monsieur le maire soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

3-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

R-47 -03-2015 Proposé par le conseiller François Parent

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

4- APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS DE FÉVRIER 2015

En vertu de l'article 5.1 du règlement 136-2013, la directrice générale / secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de février 2015.

5-APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE FÉVRIER 2015

La directrice générale / secrétaire-trésorière dit à voix haute le total des autorisées

Le total des dépenses autorisées pour le mois de février est de : **103 336.98 \$**

R-48-03-2015 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que les dépenses du mois soient payées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

6- COURRIER

Fédération québécoise des municipalités

Vous fait parvenir le programme de formation pour l'hiver, printemps et automne 2015. Il sera disponible au bureau de la municipalité pour consultation.

Promutuel Assurance

Vous invite à leur assemblée générale annuelle qui se tiendra le 9 mars 2015 à la maison de la Culture de Thetford Mines des 19 h 30. Madame Mylène

Séance ordinaire du 2 mars 2015

Paquette tiendra une conférence après la réunion. Une confirmation de votre présence est requise.

Lemay Côté architectes

Vous fait parvenir une présentation de leur firme. Ils offrent l'expertise d'une firme de plus de 41 ans d'existence et l'expérience de nombreuses réalisations.

SPE Valeur assurable

Propose d'effectuer une mise à jour du rapport d'évaluation en valeur de reconstruction pour fins d'assurance et vous invite à les contacter pour connaître les honoraires encourus pour effectuer la mise à jour ou l'indexation du rapport d'évaluation.

Commission scolaire des Bois Francs

Vous invite cordialement à discuter de la vie scolaire lors d'une rencontre prévue le 11 mars prochain à 19H00 à l'École Saint-Cœur-de-Marie à Saint-Pierre-Baptiste .Michel Berthiaume

CLD de l'Érable

Vous demande de confirmer votre présence à leur assemblée annuelle qui aura lieu le 28 avril 2015 à 19h00 au Carrefour de l'Érable.

Partenaires 12-18 de l'Érable

Vous fait parvenir son rapport d'activités 2014.

7- RAPPORT DE DÉNEIGEMENT

Le responsable est absent

8- PÉRIODE DE QUESTIONS.

9- VENTE POUR TAXES 2015

R-49-03-2015 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que le conseil municipal d'Inverness ordonne à la directrice générale / secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1) de transmettre avant le 06 mars 2015 au bureau de la Municipalité régionale de comté de l'Érable l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires :

Noms	Matricules	Taxes Munic.	Taxes Scolaires	Frais Div. (Int.)	Total
Luc Boissonneault	2829-75-0000	1 951.16 \$	818.01 \$	249.33 \$	3 018.50 \$
GRAND TOTAL		1 951.16 \$	818.01 \$	249.33 \$	3 018.50 \$

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

R-50-03-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness mandate le Notaire Jean Gagné pour l'obtention des désignations des immeubles devant être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

R-51-03-2015 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness charge les frais d'administration, de poste et frais pour la désignation notariée pour les immeubles devant être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

R-52-03-2015 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness mandate Monsieur Nicolas Mercier comme représentant pour enchérir en son nom lors de la vente pour taxes qui aura lieu le **3 juin 2015** à la MRC de l'Érable.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

10- BALAYAGE DES COINS DES RANGS ET RUES DU VILLAGE

R-53-03-2015 Proposé par le conseiller François Parent

Que la municipalité d'Inverness contacte les personnes ayant travaillées en 2014 aux travaux de balayage et que celles intéressées à revenir cette année soient embauchées au salaire minimum en vigueur pour les travaux des rues du village seulement;

Que la municipalité d'Inverness demande les services de Germain Daigle Excavation pour les travaux balayage aux 14 intersections des rangs et 7 ponts de la municipalité.

Que le balayage ait lieu le plus tôt possible en avril.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

11- DEMANDE DES PRIX POUR GRAVIER ET ÉQUIPEMENT SAISON 2015

R-54-03-2015 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que des invitations soient faites aux entrepreneurs suivants :

- Madame Aline Bolduc
- Monsieur Gilles Champagne
- Monsieur Stéphane Champagne
- Madame Yvonne Carrier
- Entreprise Cam-Cor
- Gestion ACJ et Fils Inc
- Monsieur Jacques Turcotte
- 9159-7336 Québec Inc
- Monsieur Jocelyn Drouin
- Excavation EME Martineau
- Équipements Marcel Paradis
- Excavation St-Jean de Brébeuf
- Rick McCrea
- Excavation Denis Fortier Inc.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

12- MAIRE SUPPLÉANT POUR AVRIL, MAI ET JUIN 2015

R-55-03-2015 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que Monsieur Paul Lambert soit nommé maire suppléant pour les mois d'avril, mai, juin 2015.

Que Monsieur François Parent soit nommé maire suppléant pour les mois d'avril, mai, juin 2015 dans le cas où monsieur Paul Lambert serait dans l'incapacité d'exercer ses fonctions.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

13- DEMANDE DE PARRAINAGE FINANCIER DU COMITÉ 12-18

Les administrateurs du Comité 12-18 d'Inverness organisent la 13^{ème} édition de la Soirée Hommage 12-18, le 6 juin 2015 à l'école Jean XXIII d'Inverness. Ils demandent à la municipalité un appui financier ou matériel (location de la salle).

R-56-03-2015 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que la municipalité d'Inverness accorde gratuitement au Comité 12-18 la location des locaux dont ils auront besoin pour la tenue de l'activité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

14- DEMANDE DU FESTIVAL DU BŒUF POUR LE CAHIER DE VISIBILITÉ 2015

Considérant que la municipalité d'Inverness a pris connaissance du cahier de visibilité préparé par le Festival du Bœuf Inc

R-57-03-2015 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que la municipalité accorde une commandite de 2 000.00\$ pour l'année 2015

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

15- DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA TONTE DE GAZON AU BUREAU MUNICIPAL, PARC, TERRAIN DE BALLE.....

Ce point sera rediscuté ultérieurement.

16- SURFACE MULTIFONCTIONNELLE

A) Directive

Suite à la réception de la directive de modification **no 19** qui prévoit de demander à l'entrepreneur de fournir un crédit pour la non-réalisation de la pose de gouttières et descentes au montant de 591.00\$ plus taxes pour les gouttières avant avec 3 descentes non posées et un crédit au montant de 696.00\$ plus taxes pour les gouttières arrières avec 3 descentes non posées;

R-58-03-2015 Proposé par le conseiller Frédéric Bédard

Que la municipalité d'Inverness accepte en partie la directive no 19 soit un crédit un crédit au montant de 696.00\$ plus taxes pour les gouttières arrières avec 3 descentes non posées mais que les travaux aux gouttières avant avec 3 descentes non posées soient exécutés par l'entrepreneur tel que prévu aux plans et devis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DES CONSEILLERS

B) Offre de services pour une étude hydrogéologique pour l'implantation d'un puits d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness a reçu une offre de services le 19 décembre dernier de Richelieu Hydrogéologie Inc

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness est admissible à des montants dans le cadre du programme de transfert de la taxe fédérale sur l'essence (taxe d'accise);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra transmettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), la programmation des travaux qu'elle désire exécuter avec les sommes disponibles pour l'exercice financier 2015 et que cette programmation devra recevoir l'approbation du MAMROT;

CONSIÉDRANT QU'IL y a lieu de confirmer l'exécution de ces travaux;

R-59-03-2015 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que la municipalité d'Inverness mandate la firme Richelieu Hydrogéologique pour l'étape 2 de son offre consistant à superviser les travaux de forage et des essais de pompage au coût de 2500.00\$ plus taxes et mandate aussi la firme pour l'étape 3 de son offre de services consistant à rédiger le rapport d'étude hydrogéologique au coût de 4500.00\$ plus taxes.

Qu'à cette fin, le conseil municipal affecte une somme de 7000.00\$ plus taxes admissible au programme de la taxe d'accise.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

C) Ouverture des soumissions pour l'implantation d'un puits d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness est admissible à des montants dans le cadre du programme de transfert de la taxe fédérale sur l'essence (taxe d'accise);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra transmettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), la programmation des travaux qu'elle désire exécuter avec les sommes disponibles pour l'exercice financier 2015 et que cette programmation devra recevoir l'approbation du MAMROT;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Inverness a reçu trois soumissions pour la réalisation des travaux :

- 1) Une soumission de Thivierge et Fils Inc au montant de 18 919.14\$ incluant les taxes
- 2) Une soumission de Nelson Gagné au montant de 17 430.20\$ incluant les taxes
- 3) Une soumission de Groupe Puitbec Inc au montant de 19 057.10\$ incluant les taxes

CONSIÉDRANT QU'IL y a lieu de confirmer l'exécution de ces travaux;

R-60-03-2015 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la soumission de Nelson Gagné au montant de 17 430.20\$ étant le plus bas soumissionnaire.

Qu'à cette fin, le conseil municipal affecte une somme de 17,430.20\$ admissible au programme de la taxe d'accise.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

D) Achat de plaques d'identification sur les portes d'accès

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Inverness a reçu une soumission de Gravures Bois-Francs pour l'achat de plaques d'identification sur les portes d'accès du centre multifonctionnel

R-61-03-2015 Proposé par Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte cette soumission au montant de 282.25\$ plus taxes. Cette dépense se retrouve dans le budget 2015 de la municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

17- SYSTÈME DE THERMOPOMPE POUR L'ÉDIFICE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Inverness a reçu l'estimation no E20150216A le 16 février 2015 pour l'achat d'une thermopompe pour la climatisation du nouveau local de la municipalité et de la caisse populaire et

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Inverness a reçu l'estimation no E201502516B le 16 février 2015 pour l'achat d'une thermopompe pour la climatisation de la salle du conseil et de la bibliothèque

R-62-03-2015 Proposé par le conseiller François Parent

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte l'estimation pour l'achat d'une thermopompe pour la climatisation du nouveau local de la municipalité et de la caisse populaire au montant de 23 229.58\$ plus taxes. Ce montant sera payé 67% par la municipalité (15 563.82\$ plus taxes) et 33% minimum par la Caisse populaire (7 665.76\$ plus taxes). Cette dépense est contenue dans le budget 2015 de la municipalité.

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte l'estimation pour l'achat d'une thermopompe pour la climatisation de la salle du conseil et de la bibliothèque au montant de 6 495.00\$ plus taxes. Cette dépense payée entièrement par la municipalité est contenue dans le budget 2015 de la municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

18- DOSSIER 527 CHEMIN GOSFORD NORD

ATTENDU les nuisances et insalubrités constatées depuis le mois de novembre 2012 sur l'immeuble portant le numéro de matricule F 2726_00_2909.00_0000;

ATTENDU la Résolution adoptée par le conseil municipal le 2 décembre 2014, portant le numéro R-323-12-2014;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble a été mis en demeure par les procureurs de la Municipalité afin qu'il fasse disparaître les causes d'insalubrité et de nuisances se trouvant sur sa propriété, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la résidence, et qu'il procède aux réparations nécessaires afin de remettre la galerie

avant en bon état dans un délai de 30 jours suivant la réception de cette mise en demeure;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble, par le biais de ses procureurs, a demandé un délai supplémentaire pour effectuer les travaux requis dans la mise en demeure;

ATTENDU les conditions hivernales;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble s'est engagé à effectuer les travaux requis dans la mise en demeure datée du 10 décembre 2014 et qu'il a signé un document d'entente et transaction à cet effet;

R-63-03-2015 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness accepte d'accorder un délai supplémentaire au propriétaire de l'immeuble portant le numéro de matricule F 2726_00_2909.00_0000 pour effectuer les travaux requis dans la mise en demeure datée du 10 décembre 2014, conformément aux conditions prévues dans l'entente et transaction;

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente et transaction préparée par ses procureurs et déjà signée par le propriétaire de l'immeuble et ses procureurs;

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

19- PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE TOILETTE PUBLIQUE POUR L'ÉDIFICE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Inverness a demandé une soumission de Construction Nicolas Turcotte Inc. pour l'aménagement d'une toilette publique à l'édifice municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire a pris connaissance des plans, devis et conditions générales et particulières, des addendas no 1(19 février 2015) et no 2 (26 février 2015) ainsi que les autres documents de soumissions concernant les travaux du projet en titre;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire a pris connaissance de l'état de l'emplacement des travaux et qu'il a pu évaluer les facilités et difficultés inhérentes à l'exécution de ceux-ci (accès au site, services d'électricité);

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire s'engage à signer le contrat et à respecter les conditions et spécifications apparaissant aux documents de soumission et à exécuter les travaux exigés par ces mêmes documents ;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que les travaux débutent le 3 mars 2015 et qu'ils dureront six semaines;

R-64-03-2015 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que le conseil municipal accepte la soumission de Construction Nicolas Turcotte Inc. au montant de 17,500\$ plus les taxes applicables pour l'exécution des travaux relatifs à l'aménagement d'une toilette publique à l'édifice municipal. Cette dépense se retrouve dans le budget 2015 de la municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

20- DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE TOILETTE PUBLIQUE AU 1799 RUE DUBLIN

Attendu que le demandeur souhaite modifier le bâtiment par l'aménagement d'une toilette publique à même l'édifice municipal. L'espace aura 5'6" x 9' intérieur. Il y aura l'ajout d'une porte d'accès en façade du bâtiment.

Attendu que le projet respecte les objectifs spécifiques 5 sur les constructions et l'architecture qui sont définis à l'article 3.2.2 du règlement 140-2014 qui traite de la construction et d'architecture :

- Les nouvelles constructions, les transformations, les rénovations et les agrandissements respectent les caractéristiques et le langage architectural du milieu mais également, le cas échéant, le bâtiment principal auquel il réfère.
- Ces façades doivent plutôt être faites de matériaux de couleur et de type similaire à ceux qui prévalaient autrefois.
- Les couleurs utilisées pour les revêtements extérieurs et les toitures s'harmonisent avec les constructions adjacentes et l'aménagement du site. De manière générale, les bâtiments bénéficiaient de murs pâles (blancs) alors que d'autres composantes du bâtiment pouvaient être foncées.
- Critère général : la dimension, la forme générale, la localisation, les matériaux et plus spécifiquement l'architecture des bâtiments respecte les façons de faire et de construire, historiquement, dans le village d'Inverness.

Attendu que le demandeur doit s'assurer que les travaux permettront aux personnes à mobilité réduite puissent avoir accès à la toilette publique;

Attendu que le comité recommande au demandeur de peindre les portes d'accès situées en façade du bâtiment au 2^{ll}ème étage afin qu'elles s'agencent avec les nouvelles portes du bâtiment;

R-65-03-2015 Proposé par Monsieur Paul Lambert

Que le conseil de la municipalité d'Inverness donne son approbation au projet de construction d'une toilette publique au 1799, rue Dublin.

Qu'un permis de rénovation soit délivré par l'inspecteur Monsieur Yannick Faucher.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

21- DEMANDE CONCERNANT LE 115 CHEMIN DE LA SEIGNEURIE

CONSIDÉRANT QU' une lettre d'appui encourage le projet du propriétaire du 115 de la Seigneurie;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire demande une modification du règlement de zonage pour permettre la location pour plus de 30 jours de son immeuble;

R-66-03-2015 Proposé par le conseiller Frédéric Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness analyse la demande de modification du règlement de zonage tel que demandé et que celui-ci informe le demandeur de sa décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

22- DEMANDE CONCERNANT UNE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE DANS LE SECTEUR DU CHEMIN GOSFORD NORD

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 1610 Chemin Gosford Nord souhaite ériger des résidences dans le secteur du chemin Gosford nord;

R-67-03-2015 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness analyse la demande de modification du règlement de zonage et que celui-ci informe le demandeur de sa décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

23- DÉSAFFECTATION À LA RÉSERVE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QU'un montant de 13 866.27\$ devient disponible à la réserve financière suite à la réalisation des travaux du pont Mooney;

R-68-03-2015 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité affecte le montant de 13 866.27\$ au poste de dépense de l'entretien et la réparation des équipements de déneigement (02-33000-526) du budget 2015.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

24- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE DOMRÉMY DE PLESSISVILLE

L'Unité Domrémy de Plessisville demande à la municipalité d'Inverness une collaboration financière pour poursuivre sa mission auprès d'une clientèle démunie

Que la municipalité d'Inverness informe le demandeur de son refus de l'aide financière.

25- DEMANDE D'INSTALLATION D'UN PANNEAU SUR LE CHEMIN MCKILLOP SUD

CONSIDÉRANT QUE le chemin Mckillop sud n'est pas entretenu l'hiver par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les GPS des gens de l'extérieur qui empruntent ce chemin l'hiver ne font pas cette différence ;

CONSIDÉRANT QUE des incidents qui auraient pu avoir de sérieuses conséquences sont survenus suite à ce problème;

R-69-03-2015 Proposé par le conseiller François Parent

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte d'installer un panneau de signalisation avec l'inscription cul de sac pour avertir les usagers que ce chemin est sans issue.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

26- VARIA

A) Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska

Que le conseil de la municipalité d'Inverness refuse la demande de la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska

B) La petite séduction

Que le conseil de la municipalité d'Inverness informe le Comité de développement économique d'Inverness de l'organisation d'une émission de télévision spéciale de la Petite séduction qui souligne son 10^{ième} anniversaire et que le tournage est prévue pour le 16 mars prochain.

C) Offre de service pour un filet de pare-oiseaux à la surface multifonctionnelle

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé à Filets Nad's une soumission pour fournir et installer un filet pare-oiseaux du côté de la patinoire à la surface multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission le 27 février 2015 pour 2 prix : Choix A pour un filet noir avec maille de 7/8" x 1.5 mm au prix de 1625\$ plus les taxes (plus résistant) et Choix B pour un filet noir avec maille de 7/8" x 1 mm au prix de 1515\$ plus les taxes ;

R-70-03-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil accepte la soumission de Filets Nad's au montant de 1625\$ plus les taxes pour fournir et installer un filet par-oiseaux à la surface multifonctionnelle. Cette dépense se retrouve dans le budget 2015 de la municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

D) Demande de rencontre de la député Sylvie Roy

Le conseil municipal va rencontrer madame Sylvie Roy le 10 mars 2015 à l'édifice municipal.

E) Musée du bronze

Ce point sera discuté ultérieurement.

F) Projet positionnement dans les municipalités (bannière)

Le conseil municipal demande des modifications aux montages proposés par la MRC de l'Érable.

G) Travaux d'épandage de sable sur les chemins municipaux

Des citoyens se plaignent de la trop grande quantité de sable épandue à certains endroits dans la municipalité.

H) Problème avec les filets de protection pour les rondelles à la patinoire

La directrice générale devra faire des vérifications auprès de Filets Nad'S pour solutionner le problème de rondelles qui passent au travers des filets et qui endommagent le revêtement de tôle sur les murs intérieurs du bâtiment. Les filets de protection ont été installés en décembre 2014.

27- PÉRIODE DE QUESTIONS

28- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-71-03-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la séance soit levée à 21h 40

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

Maire

Directrice générale /
Secrétaire-trésorière